Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260529-20260417-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 19 mai 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, M. JOUBIN David, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire, Mme ANDREUX Muriel

Procurations : CARRIER Jean à LE GRAET Karine
Mme LE MEUR Anne-Marie à Mme LE GONIDEC Julie

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme ANDREUX Muriel

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

VU le Code des Collectivités Territoriales ;
VU le Code des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C alinéa IV qui prévoit la création, au sein des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDERANT que le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensation l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de compétences ;
CONSIDERANT que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission ;
CONSIDERANT que les représentants ont été désignés par les conseils municipaux des communes membres ;
CONSIDERANT que la commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres ;
CONSIDERANT que la commission peut faire appel à des experts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de désigner M. LE MEUR Daniel, membre représentant titulaire à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Guingamp Paimpol Agglomération et M. COLLET Philippe en suppléant.

Le Maire,

Karine LE GRAET

MAIRIE D'YVIAS 22630